



**FUMEL**

— VALLÉE DU LOT —

DECISION

SERVICE ECONOMIE

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Affaire suivie par : Noémie Orriols

**N°D25DTE47**

**OBJET : PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES – CONVENTION D'OCCUPATION DU LOCAL N°3 – SAS IRESSO :  
RÉSILIATION DE LA CONVENTION D'OCCUPATION**

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1er Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la décision D2020-54-DTE en date du 12 mars 2020 accordant la location du module n°3 de la pépinière à la SAS IRESSO ;

Vu la décision D2024-43-DTE en date du 20 février 2024, validant la prorogation de la convention d'occupation du local n°3 pour une durée de deux ans au vu de son projet de construction de bâtiment ;

Vu la lettre reçue en RAR par courrier le 04 mars 2025 stipulant la volonté de l'entreprise IRESSO de résilier la convention à compter du 31/03/2025 ;

Considérant la cessation d'activité de l'entreprise SAS IRESSO il y a lieu de résilier la convention du local n°3 de la pépinière ZA Haut Agenais à Montayral ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot  
décide,**

**1°) – De résilier la convention du local n°3 avec la société SAS IRESSO, représentée par Monsieur [REDACTED] président de la pour le local n°3 de la pépinière d'entreprises ZA Haut Agenais à Montayral, à compter du 31 mars 2025 ;**

**2°) – De signer ou d'autoriser Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-président de Fumel Vallée du Lot à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier ;**

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire

Pour extrait certifié conforme  
Fumel, le 19 mars 2025



Le Président  
Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 27 mars 2025  
Reçu en Sous-Préfecture le :  
Publié ou Notifié le : 27 mars 2025